

FEUILLE DE LOGEMENT

Région de programme : Numéro de l'aire :

Département : Numéro de l'immeuble :

Canton : Numéro du logement :

Commune : Enquêteur : N°

Date de l'enquête :

Numéro de la feuille de logement à l'enquête précédente
(à prendre sur la (ou les) fiche(s) de renseignements)

Rg STT A SA D C Im Lg EC DE

Logement occupé par
 Adresse très précise :

I. — CATÉGORIE DE LOGEMENT

- Logement ordinaire.
- Pièce(s) indépendante(s) [exemple : chambre de domestique] louée(s) ou sous-louée(s) ou prêtée(s) à des particuliers.
 Numéro de la feuille de logement attribuée à l'enquête au logement auquel elle(s) se rattache(nt) :
- Chambre(s) meublée(s) dans un hôtel, une pension de famille, un garni, etc.
- Construction provisoire à usage d'habitation.
- Habitation de fortune ———> préciser :
- Logement vacant (sans occupant, disponible ou non pour la vente ou pour la location).
- Résidence secondaire ou logement loué ou à louer pour des séjours touristiques.
 Décrire ici les cas impossibles à classer dans la liste ci-dessus :

RÉSIDENCES PRINCIPALES

Résultat de l'interview	
<input type="checkbox"/> 0	Accepté.
<input type="checkbox"/> 1	Absent de longue durée.
<input type="checkbox"/> 2	Refus.

Cadre 1

CLE

RI

NP

TL

ML

CM

II. — TYPE DE LOGEMENT

- Logement de l'échantillon aréolaire achevé antérieurement à mars 1968 et enquêté précédemment. (il existe une fiche de renseignements à compléter ;
- Logement appartenant à un immeuble neuf construit dans l'aire depuis mars 1968 et enquêté précédemment. (remplir également la partie III ci-dessous.
- Logement appartenant à un immeuble neuf construit dans l'aire depuis la précédente enquête.
- Logement de l'échantillon spécial, enquêté en 1973 (il existe une fiche de renseignements à compléter ; remplir également la partie III ci-dessous.
- Logement de l'échantillon spécial, non enquêté précédemment (il existe une fiche-adresse à compléter).
- Logement oublié à l'enquête précédente.
- Logement aménagé dans un local servant totalement à un usage autre que celui d'habitation à la date de l'enquête précédente.

Cadre 2

CLE p CLR

Cu p

H p HR

NP p NPR

SM p SMR

STM p STMR

III. — MODIFICATIONS DU LOGEMENT

(uniquement pour les logements classés en «1», «2» ou «4» à la partie II)

Le logement a-t-il subi une modification depuis l'enquête précédente ?

- Addition, aménagement ou suppression de pièces n'affectant pas d'autres logements.
- Le logement est constitué d'une (ou plusieurs) pièce(s) indépendante(s) précédemment utilisée(s) pour son propre usage par le titulaire d'un logement principal et louée(s) ou sous-louée(s) ou prêtée(s) actuellement à des particuliers.
- Une (ou plusieurs) pièce(s) indépendante(s) utilisée(s) par le propriétaire ou le locataire principal pour son propre usage à la date de l'enquête précédente est (ou sont) actuellement louée(s) ou sous-louée(s) ou prêtée(s) à des particuliers.
- Le propriétaire ou le locataire principal a repris pour son propre usage une (ou plusieurs) pièce(s) indépendante(s), louée(s), ou sous-louée(s) ou prêtée(s) à des particuliers à la date de l'enquête précédente.
- Le logement résulte de la fusion de deux (ou plus de deux) logements distincts à la date de l'enquête précédente.
- Le logement résulte de l'aménagement en deux (ou plus de deux) logements distincts d'un logement enquêté précédemment.

Le logement n'a pas subi de modification depuis l'enquête précédente :

- Le nombre de pièces indiqué à la question 43 est le même que sur la fiche de renseignements.
- Le nombre de pièces indiqué à la question 43 est différent de celui de la fiche de renseignements.

Nature de l'erreur :

Observations :

IV. — LISTE DES PERSONNES RÉSIDENT DANS LE LOGEMENT

CATÉGORIE A. — Inscrire dans cette liste toutes les personnes habitant normalement dans le logement, y compris celles qui sont temporairement absentes à la date de l'enquête (par exemple : personnes en voyage d'affaires ou d'agrément; malades à l'hôpital ou en clinique; pêcheurs en mer; personnel navigant de compagnies maritimes ou aériennes, etc.).

A1. — Y a-t-il des domestiques ou « salariés logés » dans ce logement (y compris chambre de domestique isolée)?

Oui.
 Non.

A2. — Y a-t-il des pensionnaires ou sous-locataires à l'exclusion de ceux qui habitent des pièces totalement indépendantes (par exemple : chambre de domestique située à un autre étage)?

Oui.
 Non.

En cas de réponse « OUI » à une de ces deux questions ou aux deux, inscrire aussi ces personnes sur la liste ci-dessous.

CATÉGORIE B. — Y a-t-il des personnes faisant toujours partie du ménage* mais se trouvant dans l'un des cas suivants (la liste est limitative)?

(Présenter la carte n° 1)

Si oui, les inscrire dans la liste des personnes résidant dans le logement.

1. Militaires du contingent (faisant leur service légal).
2. Militaires de carrière logés en caserne ou en camp.
3. Élèves internes.
4. Étudiants habitant une cité universitaire ou un foyer d'étudiants.
5. Jeunes gens vivant dans un foyer de jeunes travailleurs.
6. Détenus dans une prison, maison de correction, etc.
7. Malades en sanatorium, préventorium, aérium; personnes en traitement dans les hôpitaux psychiatriques; malades ou pensionnaires d'un établissement de soins ou de convalescence.
8. Vieillards* vivant dans une maison de retraite ou un hospice.
9. Ouvriers logés dans un baraquement de chantier temporaire de travaux publics.

* Ne compter en B que les personnes qui font un séjour de longue durée, à l'issue duquel elles doivent, en principe, revenir dans le logement; les personnes qui font un séjour de courte durée figurent en A.

Ne pas inscrire : les personnes de passage présentes à la date de l'enquête mais ayant leur domicile habituel ailleurs (parents, amis de passage, etc.); les sous-locataires vivant dans des pièces totalement indépendantes.

En cas de doute (dans les cas difficiles à trancher seulement) inscrire la personne et décrire sa situation dans la zone réservée aux observations

POUR TOUTES LES PERSONNES (CATÉGORIES A et B)							POUR TOUTES LES PERSONNES (CATÉGORIES A et B) NÉES EN 1960 OU AVANT						
N°	indi-viduel	0. Caté-gorie	1. Lien avec le chef de ménage	2. Sexe	3. Date de naissance	4. Nationalité	5. État matrimonial	6. Enquête antérieure	7. Occupation principale à la date de l'enquête	Pour toutes les personnes classées « 1, 2, 3, 5, 6, 7 » à la question 7			
										8. Diplôme d'enseignement général le plus élevé obtenu	9. Diplôme professionnel ou technique le plus élevé obtenu	10. La personne poursuit-elle des études :	11. Pour les personnes classées « 1 ou 2 » à la question 10
N° i		0 CA	1 L	2 S	3 AN IA	4 N	5 M	6 EA	7 F	8 EG	9 EP	10 ET	11 NE
1		<input type="checkbox"/>	Indiquer par exemple : épouse, fils, mère, belle-fille, gendre, neveu, etc. ou bien : ami, pensionnaire, sous-locataire, domestique, salarié logé, etc.	1 : M 2 : F	Inscrire le jour, le mois et l'année Par exemple : né le 5 octobre 1922 5/10 2 2	01 Français (y compris naturalisés). 02 Algérien. 03 Italien. 04 Espagnol. 05 Portugais. 06 Polonais. 07 Belge. 08 Allemand. 09 Hollandais. 10 Luxembourgeois. 11 Marocain. 12 Tunisien. 13 Yougoslave. 14 Grec. 15 Turc. 16 Autrichien. 17 Britannique. 18 Danois. 19 Irlandais. 20 Norvégien. 21 Autre.	1 Célibataire. 2 Marié. 3 Veuf. 4 Divorcé ou légalement séparé.	A renvoie un questionnaire à l'enquête 1973 : 1 Oui. 2 Non. Pour chaque personne classée « 0 » remplir la page 3 du bulletin individuel.	(Présenter la carte n° 2) 1 Exerce une profession, a un emploi, travaille en aidant un membre de sa famille dans sa profession, même sans être salarié. 2 Est sans travail et recherche un emploi, une situation. 3 Ménagère (faisant son ménage personnel). 4 Étudiant, élève. 5 Militaire du contingent (faisant son service légal). 6 Retraité, retiré des affaires. 7 Autre personne sans occupation professionnelle.	8 Diplôme d'enseignement général le plus élevé obtenu (Lire la carte n° 3 et inscrire le numéro de la réponse)	9 Diplôme professionnel ou technique le plus élevé obtenu (Lire la carte n° 4 et inscrire le numéro de la réponse)	10 La personne poursuit-elle des études : 1 à temps complet (plus de 25 heures par semaine)? 2 à temps partiel (moins de 25 heures par semaine)? 0 Non.	11. Pour les personnes classées « 1 ou 2 » à la question 10 Nature des études poursuivies : 1 Enseignement général (par exemple : C.E.S., C.E.G., lycées et collèges classiques, préparations aux diplômes d'enseignement général figurant sur la carte n° 3). 2 Enseignement professionnel (par exemple : C.E.T., lycées techniques, stages de F.P.A. ou de promotion sociale, préparations aux diplômes professionnels figurant sur la carte n° 4).
2		<input type="checkbox"/>											
3		<input type="checkbox"/>											
4		<input type="checkbox"/>											
5		<input type="checkbox"/>											
6		<input type="checkbox"/>											
7		<input type="checkbox"/>											
8		<input type="checkbox"/>											
9		<input type="checkbox"/>											
10		<input type="checkbox"/>											

Observations éventuelles (composition du ménage; questions concernant le logement, etc.) :

41 Le logement comporte-t-il une cuisine ?

- OUI → Quelle est sa surface ?
- 1 moins de 7 m².
 - 2 de 7 à 12 m².
 - 3 plus de 12 m².

- NON → Y a-t-il cependant dans le logement une installation pour faire la cuisine ?
- 5 Oui *Ne répondre « Oui » que si cette installation comprend un évier permettant l'évacuation des eaux usées.*
 - 6 Non

42 S'il y a lieu, nombre de pièces du logement ayant un usage exclusivement professionnel :

(Par exemple : bureau d'homme d'affaires, cabinet de médecin ou d'avocat, atelier de tailleur en appartement, etc.).

43 NOMBRE DE PIÈCES D'HABITATION :

non compris la cuisine ni les pièces à usage exclusivement professionnel

Compter comme pièces d'habitation les pièces telles que : chambre à coucher, salle à manger, salon, salle commune, studio, salle de séjour, etc., quelle que soit leur surface ainsi que les chambres de bonne et les mansardes habitables.

Ne pas compter comme pièces d'habitation les pièces telles que : entrée, couloir, salle de bains, penderie, alcôve, W.C., buanderie, office, etc.

Cas particulier des pièces indépendantes (par exemple : chambres de bonne séparées du logement proprement dit) :

Compter ces pièces parmi les pièces d'habitation si le titulaire du logement en dispose lui-même (soit pour y loger un membre de son ménage, enfant, domestique, etc.; soit comme débarras, etc.).

Ne pas les compter si elles sont louées, sous-louées ou prêtées à d'autres personnes. Dans ce dernier cas, elles constituent un (ou plusieurs) logement(s) distinct(s) et doivent faire l'objet d'une (ou plusieurs) feuille(s) de logement.

44 Jours et heures des visites de l'enquêteur :

- 1^{re} visite : 4^e visite :
 2^e visite : 5^e visite :
 3^e visite : 6^e visite :

Cadre 3

Cu

H

GI TI

AAI

MTD

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES :

Imprimé

numéro

2

ENQUÊTE SUR L'EMPLOI 1974

I.N.S.E.E.

Numéro d'aire : Rg STT A SA

Numéro d'immeuble :

Numéro de logement :

Numéro individuel :

Prénom :

BULLETIN INDIVIDUEL

à remplir pour toutes les personnes nées en 1960 ou avant

Numéro de la feuille de logement en 1973 :

0 | | | | |
Imp Lgp

Numéro individuel en 1973 :

RAPPEL DE L'OCCUPATION PRINCIPALE A LA DATE DE L'ENQUÊTE :

(Reporter ici la réponse à la question n° 7)

- 1 Exerce une profession, a un emploi, travaille en aidant un membre de sa famille dans sa profession, même sans être salarié.
- 2 Est sans travail et recherche un emploi, une situation.
- 3 Ménagère (faisant son ménage personnel).
- 4 Étudiant, élève.
- 5 Militaire du contingent (faisant son service légal).
→ enquête terminée sauf réponse « 0 » à la question 6.
- 6 Retraité, retiré des affaires.
- 7 Autre personne sans occupation professionnelle.

passer directement aux questions 16 et suivantes.

12. M ... a-t-il exercé une activité professionnelle, même pendant une courte période, même s'il y a longtemps?

- 0 Non → passer directement aux questions 15 et suivantes.
- 1 Oui → poursuivre : questions 13 et suivantes.

13 a. DERNIÈRE PROFESSION EXERCÉE

(et qualification) :

13 b. STATUT (lire la carte n° 5; indiquer ici le numéro de la réponse) :

Si statut 2, nombre de salariés employés :

13 c. ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT (préciser le plus possible) :

.....

14. Depuis combien de temps M ... a-t-il cessé cette activité?

- 1 Moins d'un mois.
- 2 1 mois à moins de 3 mois.
- 3 3 mois à moins de 8 mois.
- 4 6 mois à moins d'un an.
- 5 1 an à moins de 2 ans.
- 6 2 ans ou plus.

Préciser la date : année : 19.....

(Si en 1971 ou après) : mois :

→ Q 16

Semaine de référence : du au 1974
(dernière semaine du lundi au dimanche précédant la date de l'enquête)

15. Au cours de la SEMAINE DE RÉFÉRENCE du au 1974, M... a-t-il exercé une activité professionnelle, rémunérée ou non (en aidant un membre de sa famille dans sa profession), ne fût-ce qu'une heure, ne fût-ce qu'un travail occasionnel ou exceptionnel?

- N.B. — Les activités désintéressées et les travaux strictement ménagers ne doivent pas être pris en considération.
- 0 Non → passer directement aux questions 24 et suivantes.
- 1 Oui → poursuivre : questions 16 et suivantes.

16. Nombre d'heures de travail RÉELLEMENT accomplies pendant la SEMAINE DE RÉFÉRENCE

du au 1974 (dans l'ensemble des activités professionnelles

et pas seulement dans l'activité principale) :

- y compris les heures supplémentaires réellement accomplies;
- les heures payées comme supplémentaires mais non accomplies;
- les temps de trajet éventuels entre le domicile et le lieu de travail;
- les heures éventuellement perdues pour cause de maladie, congé, chômage partiel;
- les heures passées à des activités désintéressées ou à des travaux strictement ménagers.

non compris

17. Si le nombre d'heures est inférieur à 45, OBSERVATIONS :

A. Causes passagères
(noter toutes les causes citées)

- 0 Début ou cessation d'emploi.
- 1 Maladie (y compris longue maladie); congé légal de maternité.
- 2 Congé annuel; congé pour convenance personnelle.
- 4 Mauvais temps.
- 8 Conflit du travail (grève, lock-out).
- 16 Chômage partiel (ou ralentissement des affaires).
- 32 Exerce actuellement les activités occasionnelles qui se présentent.

Autres causes (préciser) :

B. Causes durables
(seulement si aucune cause passagère n'a été citée)

- 1 Horaire normal dans l'établissement ou l'entreprise.
- 2 Nature du poste individuel de travail (pénible, dangereux, etc.).
- 3 Motifs personnels.

Cadre 4

N° 1

14 DIF

12 AA

13 a OA

13 b STA

13 a CSA

13 c AEA

14 DI

14 AI

15 AM

16 HT

17 OH

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE PRINCIPALE

Pour toutes les personnes classées « 1 » à la question 7.
toutes les personnes ayant répondu « oui » à la question 15 (décrire dans ce cas l'activité professionnelle principale de la semaine de référence et non l'activité professionnelle habituelle ou la plus fréquente).

- 18. PROFESSION PRINCIPALE : (Préciser le plus possible. - Exemples : mécanicien réparateur d'automobiles, charpentier en fer, dessinateur-projeteur, coiffeur pour dames, etc.)
19. M... travaille-t-il, sans être salarié, en aidant un membre de sa famille dans sa profession?
20. M... exerce-t-il la profession principale déclarée à la question 18 comme :
21 a. Si M... est ouvrier, qualification de l'emploi actuel.
21 b. Si M... est agent de l'État ou d'une collectivité locale, employé d'un service public...
21 c. Si M... est dans un autre cas, préciser sa position hiérarchique.

- 22. ÉTABLISSEMENT (industriel, commercial ou autre), EXPLOITATION AGRICOLE, etc., que M... dirige ou pour lequel M... travaille :
23. De quelle façon M... travaille-t-il?
a. Régulière : en principe à longueur d'année...
b. L'activité principale est-elle exercée :
23 a. RA 23 b. NA

RECHERCHE D'UN EMPLOI

(Cette partie concerne toutes les personnes interrogées qu'elles aient ou non actuellement un emploi ou une situation.)

- 24. M... cherche-t-il un emploi (ou un autre emploi) ou une situation?
25. Pendant le mois précédant l'enquête, comment M... a-t-il cherché un emploi?
26. Depuis combien de temps durent ses recherches?
27. M... cherche-t-il un emploi?
28. A la suite de quelles circonstances M... cherche-t-il un emploi?
29. Pour les personnes sans emploi (réponse « 2, 3, 4, 6, 7 » à la question 7), M... perçoit-il des allocations de chômage?

Cadre 5

18 P
18 E
19 ST 20 NSE
21 a Q 21 c
22 AE T
23 a RA 23 b NA
24 RE
25 MRE
26 DRE
27 NER
28 CRE
29 ALC

SITUATION AU 1er MARS 1973

à remplir pour toute personne classée « 0 » à la question 6

Reportons-nous maintenant un an en arrière et examinons la situation de M... au 1er mars 1973

- 30. RÉSIDENCE AU 1er MARS 1973.
31. OCCUPATION PRINCIPALE AU 1er MARS 1973.
32. PROFESSION PRINCIPALE : (Préciser le plus possible. - Exemples : mécanicien réparateur d'automobiles, charpentier en fer, dessinateur-projeteur, coiffeur pour dames, etc.)

- 33. M... travaillait-il, sans être salarié, en aidant un membre de sa famille dans sa profession?
34. M... exerçait-il la profession principale déclarée à la question 32 comme :
35 a. Si M... était ouvrier, qualification de l'emploi :
35 b. Si M... était agent de l'État ou d'une collectivité locale, employé d'un service public...
35 c. Si M... était dans un autre cas, préciser sa position hiérarchique :

- 36. ÉTABLISSEMENT (industriel, commercial ou autre), EXPLOITATION AGRICOLE, etc., que M... dirigeait ou pour lequel M... travaillait :
37. M... travaillait-il, sans être salarié, en aidant un membre de sa famille dans sa profession?

- 38. De quelle façon M... travaillait-il?
39. M... exerçait-il la profession principale déclarée à la question 37 comme :
40. M... travaillait-il, sans être salarié, en aidant un membre de sa famille dans sa profession?

- 41. M... exerçait-il la profession principale déclarée à la question 38 comme :
42. ÉTABLISSEMENT (industriel, commercial ou autre), EXPLOITATION AGRICOLE, etc., que M... dirigeait ou pour lequel M... travaillait :
43. M... travaillait-il, sans être salarié, en aidant un membre de sa famille dans sa profession?

Cadre 6

N° 1
MI
DRA
CRA
FA
PAA
QAA
AEAA TAA
CHET

HORAIRES DE TRAVAIL

Enquête complémentaire : dans tout logement soumis à l'enquête complémentaire, chaque personne du ménage ayant une profession (classée « 1 » à la question 7) doit être interrogée personnellement.

JOURNÉE (OU NUIT) DE RÉFÉRENCE

- 1 Journée du
 2 Nuit du au

La journée (ou nuit) de référence est la dernière journée (ou nuit) de travail :
 - qui ait été entièrement travaillée (ex. : ne pas prendre le samedi si la personne n'a pas travaillé le samedi après-midi);
 - qui n'ait pas été perturbée pour des raisons particulières et passagères.

37. Horaire détaillé du travail et des trajets liés au travail pendant la journée (ou nuit) de référence, dans la profession principale.
 Inscrire dans la colonne de gauche et dans l'ordre (Exemple : de 8 h 30 à 9 h, puis de 9 h à 11 h, puis de 11 h à 11 h 15, etc.) les différentes tranches de la journée (ou nuit) de référence qui correspondent à l'une des occupations ① à ⑥ et cocher la case dans la colonne qui convient.

HORAIRE	Travail professionnel (dans la profession principale)		Trajets liés au travail (à l'exclusion des déplacements lors du travail)		Pauses	
	Travail professionnel hors du domicile y compris les déplacements lors du travail ①	Travail professionnel au domicile ②	Trajets pour se rendre du domicile au lieu de travail et en revenir (à l'exclusion des trajets pour aller sur le lieu du repas de midi et en revenir) ③	Trajets pour se rendre du lieu de travail au lieu du repas de midi et en revenir ④	Pause de midi à l'exclusion des trajets pour se rendre sur le lieu du repas et en revenir ⑤	Autres pauses ⑥
1 de h à h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 de h à h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 de h à h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 de h à h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 de h à h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 de h à h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 de h à h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 de h à h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9 de h à h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10 de h à h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11 de h à h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12 de h à h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13 de h à h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Observations :

37 bis. (Pour les trajets mentionnés en colonne ③ uniquement) M... est-il allé directement :

- a. du domicile au lieu de travail ? Oui. Non (courses, enfants à accompagner...)
 durée du retard occasionné h mn.
 b. du lieu de travail au domicile ? Oui. Non (courses, enfants à raccompagner...)
 durée du retard occasionné h mn.

38. Lieu habituel de travail dans la profession principale. Situation de M... :
 1 a un lieu de travail distinct du domicile (même s'il travaille aussi à son domicile).
 2 travaille uniquement à son domicile → **enquête terminée.**

39. Les questions 39 a, 39 b, 39 c, 39 d ne concernent que le travail professionnel hors du domicile et dans la profession principale.

39 a. M... travaille-t-il habituellement suivant l'horaire de la journée de référence ?
 1 Oui (sauf éventuellement les journées non entièrement travaillées).
 0 Non : l'horaire de M... est variable.

39 b. M... a-t-il un horaire :
 1 qu'il peut fixer lui-même (au moins en partie).
 2 qui lui est imposé, mais qui reste le même tous les jours.
 3 qui lui est imposé, mais qui varie d'un jour ou d'une semaine à l'autre.
 M... travaille-t-il en équipes alternantes? (2, 3 ou 4 équipes alternantes, avec ou sans équipe de nuit.)
 1 Oui.
 0 Non.

39 c. Pendant la semaine de référence, M... a-t-il travaillé les matins (M), après-midis (A), soirs (S), nuits (N) des : (entourer les mentions convenables).

lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi | dimanche
 M A S N M A S N M A S N M A S N M A S N M A S N M A S N

Exemples : Matin (M) de 5 h à 12 h ou de 9 h à 11 h 30 ; Après-midi (A) de 14 h à 17 h ou de 13 h à 19 h ; Soirs (S) de 18 h à 23 h 30 ou de 20 h à 1 h ; Nuit (N) de 22 h à 5 h ou de 0 h à 7 h.

39 d. M... travaille-t-il habituellement les mêmes matins, après-midis, soirs, nuits que la semaine de référence ?
 1 Oui.
 0 Non.
 1 pour des causes passagères (maladie, congé...) pendant la semaine de référence.
 2 régime variable d'une semaine à l'autre.

40. Combien de temps M... passe-t-il habituellement en trajets pour se rendre du domicile au lieu de travail et en revenir ?
 Trajet aller + trajet retour (à l'exclusion des trajets pour aller sur le lieu du repas de midi et en revenir) : h mn.

I. N. S. E. E.

ENQUÊTE SUR L'EMPLOI 1974

CARTE N° 3

DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU

- 1. Certificat d'études primaires (C.E.P.).**
- 2. Brevet d'études du premier cycle (B.E.P.C.)** ou brevet élémentaire (B.E.) ou brevet d'enseignement primaire supérieur (B.E.P.S.).
- 3. Baccalauréat (1^{re} partie)** ou probatoire (y compris séries techniques) ou certificat de fin d'études secondaires (C.F.E.S.).
- 4. Baccalauréat (2^e partie)** ou brevet supérieur ou capacité en droit.
- 5. Propédeutique** ou certificat d'études littéraires générales (C.E.L.G.); mathématiques générales; mathématiques générales et physique (M.G.P.); mathématiques, physique, chimie (M.P.C.); sciences physiques, chimiques, naturelles (S.P.C.N.); physique, chimie, sciences naturelles (P.C.N.); physique, chimie, biologie (P.C.B.); 1^{re} année de droit ou sciences économiques.
- 6. Deux certificats de licence** après propédeutique.
 Diplôme universitaire d'études littéraires (D.U.E.L.); diplôme universitaire d'études scientifiques (D.U.E.S.); certificat préparatoire aux études en biologie humaine (C.P.E.B.H.); certificat préparatoire aux études médicales (C.P.E.M.) ou premier cycle des études médicales (P.C.E.M.); diplôme d'études économiques ou juridiques [générales (D.E.E.G. ou D.E.J.G.); réussite à un concours d'entrée à une grande école (sans diplôme de sortie).
- 7. Licence** ou diplôme de niveau équivalent ou supérieur délivré par les facultés (maîtrise, D.E.S., D.E.A., A.E.A., doctorat de 3^e cycle, doctorat d'Université, doctorat d'État, C.A.P.E.S., C.A.P.E.T., agrégation, diplôme de sortie d'un institut).
- 8. Diplôme de sortie d'une grande école** scientifique, juridique, commerciale ou littéraire (voir la liste dans l'Instruction aux enquêteurs).
- 0. Aucun diplôme d'enseignement général.**

ENQUÊTE SUR L'EMPLOI 1974

CARTE N° 4

DIPLÔME PROFESSIONNEL OU TECHNIQUE LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU

1. **Certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.), brevet d'études professionnelles (B.E.P.), examen de fin d'apprentissage artisanal (E.F.A.A.), brevet d'apprentissage agricole (B.A.A.), brevet professionnel agricole (B.P.A.), brevet de compagnon (Alsace-Lorraine).**
2. **Certificat de formation professionnelle des adultes (C.F.P.A.)** ou certificat d'attestation de stage premier degré.
3. **Brevet d'enseignement industriel (B.E.I.), commercial (B.E.C.), social (B.E.S.), hôtelier (B.E.H.), agricole (B.E.A.); brevet d'agent technique agricole (B.A.T.A.).**
4. **Brevet professionnel (B.P.A. exclu), brevet de maîtrise, C.F.P.A. 2° degré.**
5. **Baccalauréat de technicien (B.Tn.), brevet de technicien (B.T.), diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles ou des lycées techniques d'État, brevet supérieur d'enseignement commercial (B.S.E.C.), brevet de technicien agricole (B.T.A.)**
6. **Formations paramédicales et sociales :** diplôme d'infirmière, de sage-femme, d'assistante sociale, de puéricultrice, de kinésithérapeute, d'éducateur spécialisé, etc.
7. **Brevet de technicien supérieur (B.T.S.), diplôme universitaire de technologie (D.U.T.), diplôme d'études supérieures techniques (D.E.S.T.), diplôme d'études supérieures économiques (D.E.S.E.).**
8. **Diplôme d'ingénieur** attribué par une école ne figurant pas dans la liste de l'*Instruction aux enquêteurs*.
9. **Autres diplômes professionnels ou techniques** délivrés par des écoles privées ou des organismes privés.
0. **Aucun diplôme professionnel ou technique.**